

**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

 Grant Thornton

29, rue du Pont  
92200 Neuilly sur seine  
France  
Tél : +33 (0) 1 41 25 85 85 – Fax : +33 (0) 1 46 37 67 07  
[www.grantthornton.fr](http://www.grantthornton.fr)

**Ipsos**

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 17 mai 2022 – Résolution n°24

Mazars  
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
à Directoire et Conseil de Surveillance  
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie  
Capital social de 8 320 000 euros – RCS Nanterre N° 784 824 15

GRANT THORNTON  
SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly sur seine  
Capital social de 2 297 184 euros – RCS Nanterre N° 632 013 843

## **Ipsos SA**

Société anonyme  
RCS Paris 304 555 634

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 17 mai 2022 – résolution n°24

A l'Assemblée générale mixte d'Ipsos SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer tous pouvoirs pour annuler, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, dans la limite de 10% du nombre total d'actions qui composent le capital au jour de l'annulation, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité. Cette résolution privera d'effet l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 27 mai 2021 dans sa 17<sup>e</sup> résolution.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 25 avril 2022

Isabelle MASSA

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2022

Solange AÏACHE